

DELIBERATION

relative au budget rectificatif 2022 n°1

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019,
Vu les documents relatifs au budget initial 2022 présentés en Conseil d'administration du 28 novembre 2021.
Vu les documents présentés en Conseil d'administration.*

- **Point de l'ordre du jour**

4- Exercice 2022 : Budget rectificatif 2022 n°1

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

« Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **165,0 ETPT** sous plafond et **5,0 ETPT** hors plafond.
- **391 498 421 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - 14 699 940 € pour les dépenses de personnel,
 - 374 063 481 € pour les dépenses de fonctionnement
 - 2 735 000 € pour les dépenses d'investissement.
- **391 498 421 € de crédits de paiement**, dont :
 - 14 699 940 € pour les dépenses de personnel
 - 374 063 481 € pour les dépenses de fonctionnement,
 - 2 735 000 € pour les dépenses d'investissement.

- **391 328 320 €** de recettes
- **170 101 €** de solde budgétaire (déficit).

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivants :

- **- 170 101 €** de variation de trésorerie
- **1 190 759 €** de résultat patrimonial (Bénéfice) ;
- **1 719 849 €** de capacité d'autofinancement
- **1 719 849 €** de variation du fonds de roulement ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve, à l'unanimité** des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 25

Quorum : 9

Membres participant à la délibération : 16

Procurations : 6

Abstentions : 0

Pour : 22

Contre : 0



Dominique MARCHAND

Pièces jointes :

La présentation du BR1, les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale.

Délibération publiée le 29 mars 2022